

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 5 novembre 2009

Président : Gilles PILLON

Secrétaire de séance : Christian CHEVALIER

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

Membres présents à la séance :

Gilles PILLON, Gilles RUMÉ, Danièle MOREAU, Sylvaine D'HOIR, Jacques DEBORD, Sylvère HOUDEAU, Bernard PONCET, Dominique DUPASQUIER, Françoise HILBRUNNER, Annick MIDY, Sylviane MALEYSSON, Malika VERLIÈRE, Jacqueline BOUMENDIL, Claire AUTRÉAU, Christian CHEVALIER, Alain MOREL

Membres absents représentés :

Elisabeth PAPIN donne pouvoir à Claire AUTRÉAU

Pierre PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE donne pouvoir à Bernard PONCET

Robert CASSARD donne pouvoir à Françoise HILBRUNNER

Jean-Paul BOURGÈS donne pouvoir à Sylviane MALEYSSON

Jocelyne BÉNOZILLO donne pouvoir à Danièle MOREAU

Jean-Paul LACHAUD donne pouvoir à Jacqueline BOUMENDIL

Membre absent

Françoise GISCLON

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur Christian CHEVALIER est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance publique du 24 septembre 2009

Le compte-rendu de la séance publique du Conseil municipal du 24 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit de concessions au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

Concessions au cimetière

Type de décision	Bénéficiaire	Tarif - durée
Achat concession	DURAND Michelle	540 € - 30 ans
Renouvellement concession	LIEVRE Hervé	585 € - 15 ans
Renouvellement concession	FOURNIER Edwige	792 € - 30 ans
Renouvellement concession	VANTARD Paul	396 € - 30 ans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur, l'installation d'une climatisation et le réaménagement de la bibliothèque de la Maison de La Tour

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la Commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre le 17 octobre 2008 pour la création d'un ascenseur, l'installation d'une climatisation et le réaménagement de la bibliothèque de La Maison de La Tour. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux a été fixée à 200 000 € HT.

La consultation s'est déroulée en deux phases :

- une première phase de sélection des candidats sur leurs références professionnelles et leur capacité technique,
- une deuxième phase pour l'examen des prestations remises par les candidats retenus.

Le Comité consultatif, composé de représentants d'utilisateurs (Bibliothèque, Club des Anciens, Histoire et Patrimoine) et d'élus, s'est réuni le 7 novembre 2008 pour examiner les candidatures. Le Maire rappelle qu'un Comité consultatif ne détient pas de pouvoir décisionnel mais il souligne l'importance de son avis.

Les aménagements envisagés sont situés en centre village, face à l'église, et l'architecture revêt donc un caractère essentiel pour une intégration cohérente avec le bâtiment et le village.

Trois candidats ont été sélectionnés : SCP CUZIN ET SAULNIER, Jean Christophe BURLET et Alain LELIEVRE.

Un dossier de consultation leur a été adressé le 17 novembre 2008 pour une remise des offres le 31 décembre 2008.

Le Comité consultatif, s'est réuni le 22 janvier 2009 pour examiner les offres. Le projet de Monsieur BURLET a été retenu à l'unanimité des membres du Comité.

Au fur et à mesure de l'avancement de l'étude du projet, il est apparu nécessaire de prendre les orientations suivantes :

- le remplacement du système de chauffage s'est avéré nécessaire compte tenu de la réversibilité de la climatisation. Aussi, cette option prévue dans le programme initial des travaux a été retenue à l'issue des études d'esquisses ;
- le remplacement du sas d'accès au bâtiment prévu dans le programme initial des travaux doit être réalisé en conformité avec les règles d'accessibilité en vigueur. Le sas présente donc une emprise supérieure à celle du sas initial, ce qui conduit à procéder à une refonte complète du parvis et de l'escalier actuel ;
- la création d'un accès supplémentaire de l'ascenseur au niveau de la rue. En effet, la rampe actuelle assurant un cheminement pour les personnes à mobilité réduite entre la rue et le parvis n'est pas conforme aux normes en vigueur en matière d'accessibilité. Cependant, face à l'impossibilité technique de reprofiler la rampe, il a été convenu de créer un accès supplémentaire à l'ascenseur au niveau de la rue, afin de remédier à ce problème.

L'ensemble de ces adaptations a engendré une augmentation du coût prévisionnel des travaux issu des phases APD, ainsi que des honoraires du maître d'œuvre. Des négociations entre les deux parties contractantes ont permis de faire baisser le taux définitif de rémunération du maître d'œuvre de 16.80 % initialement, à 12.30 %, ce qui correspond à un forfait définitif de rémunération de 38 489 € HT, soit une augmentation de 14.60 % par rapport au projet initial. Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 313 000 € HT.

Le Maire indique que le permis de construire afférent à ce projet a été déposé. Il précise que les activités qui se déroulaient habituellement en salles A et B de la Maison de La Tour ont lieu au Vieux Bourg depuis le début de l'année. En revanche, la salle C et la cuisine ne seront plus mises à disposition à compter du 1^{er} avril 2010.

Sylvère HOUDEAU rappelle que le planning des travaux dépend de la délivrance du permis de construire et des délais relatifs aux appels d'offres qui seront lancés.

Jacqueline BOUMENDIL remarque que la Maison de La Tour serait de nouveau ouverte au public à partir de début octobre 2010. L'exposition prévue face à l'église lors de l'organisation des journées du patrimoine sera donc reportée.

Gilles PILLON rappelle que les salles restent libres afin de ne pas perturber le fonctionnement des bénéficiaires de la mise à disposition des locaux. En fonction du planning, des ajustements seront réalisés afin de limiter les nuisances induites par les travaux, notamment pour la bibliothèque.

Françoise HILBRUNNER demande si le réaménagement de la cuisine est prévu car celle-ci a été créée il y a une vingtaine d'années.

Gilles PILLON précise que des mises aux normes ont déjà été réalisées, des matériaux changés, les réfrigérateurs industriels achetés et un lave-mains installé. Le Maire indique que le piano du restaurant scolaire, utilisé régulièrement, a été remplacé il y a 3 ans, soit 25 ans après son installation initiale. Aucun réaménagement de la cuisine n'est donc envisagé pour l'instant et aucun besoin n'a d'ailleurs été formulé par les utilisateurs. Le Maire rappelle la qualité du matériel mis à disposition.

Sur une question de Danièle MOREAU, Sylvère HOUDEAU précise qu'en salle C, les plafonds seront déposés pour intégrer les caissons de climatisation. L'espace étant tenu, les caisses seront nécessairement un peu saillantes.

Gilles PILLON remarque qu'il est plus difficile de travailler sur les éléments de détail en présence d'un marché important.

Jacqueline BOUMENDIL demande si le réaménagement de la salle C sera effectué dans un deuxième temps. En effet, elle propose la mise en place de supports pouvant accueillir des cimaises directement sur les murs, au lieu de déplacer de grandes grilles.

Gilles PILLON indique que des discussions auront lieu sur le sujet le moment venu. Le Maire précise que l'expression des besoins sera prise en compte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition d'avenant fixant le forfait définitif de rémunération comme suit :

- montant prévisionnel des travaux : 313 000 € HT,
- taux définitif de rémunération : 12.30 %,
- forfait définitif de rémunération : 38 499 € HT, soit 46 044.80 € TTC,

et autorise le Maire à signer cet avenant.

**Participation financière de la Commune au Syndicat d'Aménagement
et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)**

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et des taxes.

Le Préfet sollicite la Commune pour connaître sa position sur la fiscalisation ou la budgétisation de sa contribution financière à ce syndicat. Il en sera de même pour la participation au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy).

La part provisoire aux charges du syndicat incombant à la Commune s'élève à 7 421.53 € pour l'année 2010.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON précise que cette participation est inscrite au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget principal de la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas fiscaliser cette somme mais d'inscrire le montant total de la participation de la Commune au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

**Autorisation de signer l'avenant au contrat n°49.72 de
prévoyance collective maintien de salaire**

Gilles PILLON, rapporteur, indique que dans le cadre du contrat de prévoyance maintien de salaire, l'assemblée générale de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a pris la décision d'augmenter le taux de cotisation de 1,44 % à 1,48 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce taux se répartit de la manière suivante : 0.37 % à la charge de l'employeur et 1.11 % à la charge de l'agent. Cette augmentation est rendue nécessaire en raison de la diminution du montant des pensions d'invalidité versées par la CNRACL et du vieillissement de la population active.

Gilles PILLON précise que le surcoût approximatif est inférieur à 100 € par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau taux de la cotisation de la convention collective maintien de salaire option B proposée par la MNT à compter du 1^{er} janvier 2010 et autorise le Maire à signer l'avenant afférent.

Garantie d'emprunt à la société SOLENDI HMF en Rhône-Alpes

Gilles PILLON, rapporteur, indique que la société SOLENDI HMF a acquis 8 logements sociaux collectifs (financement PLUS), en l'état futur d'achèvement, au sein d'un ensemble immobilier dénommé « la Domanière » situé 7 avenue de la Poterie. Le Maire précise que le bâtiment a été livré récemment. Cette opération, dont le coût s'élève à 1.090.247 €, est financée sur fonds propres à hauteur de 228.000 € et par subventions de l'Etat, des collectivités et du 1% patronal à hauteur de 325.086 €.

La société SOLENDI HMF en Rhône-Alpes recourt donc à des emprunts pour 537.161 €. Conformément à la réglementation, ces emprunts font l'objet d'une demande de garantie d'emprunt auprès du Grand Lyon, à hauteur de 85 % de ces prêts et auprès de la Commune de la Tour de Salvagny à hauteur de 15 %, soit 80.574,15 €.

Les caractéristiques financières de ces prêts sont les suivants :

	PLUS	PLUS FONCIER
Montant du prêt	232.920 €	304.241 €
Part garantie par la Commune	34.938 €	45.636,15 €
Taux d'intérêt	1,85 %	1,85 %
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans
Taux de progressivité des intérêts	0,50 %	0,50 %
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle

Les taux d'intérêts sont établis sur la base du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A.

Gilles PILLON indique qu'en vertu des dispositions de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), la Commune impose aux promoteurs la création de 30 % de logements sociaux. Il est en effet nécessaire d'imposer ce taux pour tendre vers 20 % de logements sociaux en 2020.

De plus, la gestion de la mixité sur de petites allées d'immeubles permet de créer un équilibre social et de maîtriser au mieux cette mixité. La politique actuelle menée par la Commune devrait par ailleurs éviter une éventuelle préemption de terrains qui pourrait être imposée par l'Etat pour la construction d'immeubles sociaux.

Le Maire remarque que les risques pour la Commune de se porter garant sont limités car les offices d'HLM disposent de fonds propres importants et suffisants pour s'engager dans les programmes immobiliers qu'ils convoitent. Il existe également des ratios prudentiels qui fixent des limites au cautionnement des collectivités, afin que la dette et les engagements de caution ne dépassent pas un certain pourcentage du budget.

Gilles PILLON rappelle que le montant total des cautions de la Commune reste très bas.

Le Maire remarque que l'OPAC du Grand Lyon et Grand Lyon Habitat ont des programmes d'investissement très importants (en réhabilitation et construction) qui génèrent du résultat en fonds propres.

Françoise HILBRUNNER demande si c'est la société SOLENDI HMF qui enregistrera les loyers. Gilles PILLON indique que SOLENDI, propriétaire, percevra effectivement les loyers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la garantie d'emprunt à la société SOLENDI HMF en Rhône-Alpes selon les conditions énoncées ci-dessus et autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Fixation de l'enveloppe de la prime de fin d'année

Gilles PILLON, rapporteur, indique que depuis 1978 (délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 1978), les agents communaux bénéficient d'un complément de rémunération qui a été attribué régulièrement chaque année, depuis cette date. Cette prime équivaut à un 13^{ème} mois environ.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les crédits pour cet avantage acquis collectivement sont inscrits et votés chaque année lors du budget primitif. Ce complément de rémunération est revalorisé chaque année conformément aux règles habituelles.

Le montant des indemnités mensuelles versées dans le cadre du régime indemnitaire s'élève, pour l'année 2009, à 53 452.83 €.

Considérant qu'il convient de rester dans un schéma semblable à celui des années précédentes en ce qui concerne le montant total des primes versées à l'ensemble du personnel (régime indemnitaire + prime de fin d'année, soit 14 % de la masse salariale au total), il est proposé de définir le montant de l'enveloppe de la prime de fin d'année comme suit :

$$918\,208.72\ \text{€} \times 14\ \% = 128\,559.30\ \text{€} \quad ; \quad 128\,559.30\ \text{€} - 53\,452.83\ \text{€} = 75\,106.47\ \text{€}.$$

Françoise HILBRUNNER demande combien de personnes bénéficient de ce complément de rémunération. Gilles PILLON indique que la totalité du personnel municipal est concernée, à l'exclusion des agents contractuels qui n'ont effectués que très peu d'heures de travail (pour un remplacement par exemple). Le Maire rappelle que l'attribution de la prime de fin d'année permet de récompenser l'efficacité, la disponibilité, la rigueur et la compétence des collaborateurs. L'absentéisme est pris en compte dans le calcul de la somme allouée à l'agent.

Le Maire remarque le grand investissement de la plupart des collaborateurs municipaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant maximum de la masse globale à répartir pour 2009 à la somme de 75 106.47 €.

Fixation d'un tarif pour le concert organisé le 11 décembre 2009

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que le vendredi 11 décembre 2009, la Commune proposera, à la Salle de Spectacle, un récital lyrique sur le thème « les héroïnes d'opéra dans tous leurs états » (d'après les œuvres de Mozart, Verdi, Puccini, Beethoven...) interprété par Cécile DE BOEVER, soprano, et Fabrice BOULANGER, pianiste.

Cécile DE BOEVER est tourelloise.

Ces deux artistes se produisent sur les scènes nationales, européennes et internationales.

Ce récital ne fait pas partie des saisons culturelles du Conseil général et n'est donc pas subventionné.

Aussi, il est proposé de fixer le prix des places pour ce concert comme suit :

- 15 € pour les adultes,
- 8 € pour les 12/18 ans et les étudiants,
- gratuité pour les moins de 12 ans.

Danièle MOREAU remarque que ce tarif reste abordable pour permettre un accès à un plus large public. Elle précise qu'à Lyon, un concert de ce type enregistre une entrée de l'ordre de 50 €. Les billets seront mis en vente à compter du 16 novembre 2009.

Gilles PILLON note qu'une information sera prioritairement diffusée sur La Tour de Salvagny, afin de permettre aux Tourellois qui le souhaitent d'accéder à ce concert exceptionnel sur leur commune.

Danièle MOREAU indique que 150 places sont disponibles.

Françoise HILBRUNNER demande à partir de quelle date les Lyonnais pourront avoir accès à la billetterie. Danièle MOREAU précise que la vente des tickets d'entrée aura lieu pour tous à compter du 16 novembre prochain mais l'information, quant à elle, sera diffusée en amont sur la commune. Aucune publicité ne sera réalisée sur Lyon.

Le récital débutera à 20h30.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix des places pour le concert organisé le 11 décembre 2009 comme suit :

- 15 € pour les adultes,
- 8 € pour les 12/18 ans et les étudiants,
- gratuité pour les moins de 12 ans.

Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2010

Danièle MOREAU, rapporteur, rappelle que les tarifs municipaux sont fixés annuellement et s'appliquent par année civile. Ils sont depuis de très nombreuses années révisés en référence à l'évolution des prix (Indice INSEE hors tabac). Eu égard au contexte économique actuel avec son impact sur les ménages et à l'évolution de l'indice INSEE, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs.

	Année 2010 (en €)
<u>Salles de réunions, salles d'activités, équipements culturels</u>	
⇒ Associations tourelloises	
Une association est reconnue comme Association Tourelloise si elle bénéficie d'une subvention de fonctionnement annuelle et/ou d'une convention de mise à disposition annuelle d'équipements communaux.	
Pour la totalité des équipements (Point Rencontre, Maison de La tour, Centre Associatif du Vieux Bourg, Salle de Spectacle, Salles de l'Ecole de Musique, Salle des Fêtes, Salle d'Activités du Groupe Scolaire, Salle du Pesage).	gratuit
⇒ Associations syndicales et syndicats tourellois pour les assemblées générales annuelles	gratuit
<u>Maison de La Tour et Vieux Bourg</u>	
<u>Vieux Bourg (pendant l'indisponibilité de la Maison de La Tour)</u>	
⇒ Location aux particuliers tourellois et entreprises tourelloises	180,00
⇒ Location au personnel municipal, aux élus et aux membres du Centre Communal d'Action Sociale	90,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	40,00
⇒ Caution	440,00
<u>Maison de La Tour – salle C – avec ou sans la cuisine</u>	
(par période de 24 heures)	
⇒ Location aux particuliers tourellois et entreprises tourelloises	350,00
⇒ Location au personnel municipal, aux élus et aux membres du Centre Communal d'Action Sociale	175,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	50,00
⇒ Caution	880,00

Salle de Spectacle (par période de 24 heures)

⇒ Entreprises tourelloises	450,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	50,00
⇒ Caution	880,00

Salle des Fêtes (par période de 24 heures)

⇒ Location aux entreprises tourelloises : salle seule ou avec la scène	600,00
⇒ Location aux entreprises tourelloises : salle avec ou sans la scène avec les gradins	800,00
⇒ Forfait nettoyage obligatoire	100,00
⇒ Caution	880,00

Equipements sportifs**Equipements sportifs intérieurs ou extérieurs du Parc de l'Hippodrome**

⇒ Associations tourelloises (selon la même définition que pour les salles de réunion, salles d'activités, équipements culturels)	gratuit
⇒ Mise à disposition du parc de l'Hippodrome pour manifestation, versement d'une caution de	1 732,00

Concessions au cimetière : (délibération n° 05.93 du 28 octobre 2005)

⇒ Concession de 15 ans (par m ²)	90,00
⇒ Concession de 30 ans (par m ²)	180,00
⇒ Concession perpétuelle (par m ²) (droit de timbre et d'enregistrement en sus)	3 000,00
⇒ Mise à disposition du caveau provisoire	gratuit
⇒ case au columbarium pour 15 ans	390,00
⇒ plaque gravée apposée obligatoirement sur la colonne de la mémoire	159,20
⇒ plaque gravée apposée obligatoirement sur la colonne de la mémoire en cas de dispersion de cendres	159,20

Droits de place (par tranche de 3 jours) :

⇒ Emplacement pour cirque installé au parking du Boulodrome (forfait pour l'ensemble)	
◆ chapiteau de moins de 200 places	45,00
◆ chapiteau compris entre 201 et 500 places	90,00
◆ caution rendue si restitution des lieux en parfait état	350,00
⇒ Emplacement pour manège et autre équipement forain au parking du Boulodrome :	
◆ forfait par forain :	
– emplacement < 30 m ²	46,60
– emplacement compris entre 30 et 100 m ²	71,40
– emplacement > 100 m ²	92,00
⇒ Emplacement de marché (hebdomadaire)	
◆ forains abonnés : forfait par trimestre pour 2 ml avec règlement trimestriel à terme avancé	28,00
◆ forains occasionnels : les 2 ml avec règlement immédiat et comptant	2,70
◆ taxis (à l'année)	100,00

⇒ .Emplacements pour le marché de Noël	
◆ emplacement stand toile, éclairage, prise électrique faible alimentation	220,00
◆ emplacement comprenant un chalet en bois de 7,92 m ² (3,30 m x 2,40 m) équipé de l'éclairage et d'une prise électrique faible alimentation	280,00
◆ emplacement libre dans la limite de 4 m ²	
- sans raccord électrique	130,00
- avec raccord électrique	180,00
(les groupes électrogènes sont interdits sur le marché)	
◆ manège, forfait comprenant l'alimentation électrique	560,00
<u>Droits de voirie</u>	
⇒ Forfait par jour d'occupation (par tranche de 10 m ²) excepté pour le stationnement de véhicules dans le cadre de déménagements	2,70
⇒ Occupation du domaine public à titre privatif (à l'année)	
▪ équipement de commerce (banque de vente...) :	
≤ 3 m ²	6,00
de 3 à 6 m ²	40,00
terrasse	
≤ 10 m ²	15,00
> 10 m ² , par tranche de 5 m ² supplémentaires	50,00
<u>Ventes d'ouvrages</u>	
⇒ Cent ans de flâneries	15,00
⇒ Pré Inventaire des monuments et richesses artistiques	8,00
⇒ Il était une fois... La Tour	8,00
⇒ Tribunes du Parc de l'Hippodrome	15,00
⇒ Guerre 1914/1918 « le village se souvient »	13,00
<u>Photocopies de documents administratifs et financiers</u> (hors coût d'envoi postal, payables d'avance)	
⇒ Tirages format A 4 en impression noir et blanc (la page)	0,20
⇒ CD	1,95
⇒ Tirages de documents particuliers devant être réalisés par un prestataire de service	prix de revient
<u>Concerts organisés par la Commune</u>	
⇒ Entrée adulte	8,00
⇒ Entrée 12/18 ans et étudiant	4,00
⇒ Entrée enfant moins de 12 ans	gratuit
<u>Conférences organisées par la Commune</u>	
⇒ Entrée adulte	4,00
⇒ Entrée 12/18 ans et étudiant	2,00
⇒ Entrée enfant moins de 12 ans	gratuit
<u>Perte de badges d'accès délivrés par la Commune : par badge perdu</u>	
⇒ Associations	20,00

Le Maire rappelle que ces tarifs municipaux ont fait l'objet de discussions en commission Economie – Patrimoine – Finances, ainsi qu'en commission générale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les tarifs présentés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, excepté pour les associations tourelloises dont les effets débiteront dès que la délibération sera devenue exécutoire.

Attribution d'une subvention à l'association Tour Athletic Club (TAC)

Danièle MOREAU, rapporteur, rappelle que La « Tourelloise VTT », organisée par la section VTT de l'association Tour Athletic Club (TAC), se déroulera le dimanche 8 novembre 2009.

Chaque année, la Commune apporte son soutien à l'organisation de cette manifestation par la prise en charge de la réalisation d'un bulletin d'inscription, tiré à 4 000 exemplaires, reprenant, sur l'une des pages, les argumentaires municipaux favorables aux déplacements durables des personnes et des biens, ainsi que de 300 affiches pour un montant de 932,88 €. Cette somme est directement payée à l'imprimeur.

Danièle MOREAU précise qu'il s'agit de la 26^{ème} édition de cette manifestation. Le montant de la subvention proposé est identique à celui de l'année dernière. Danièle MOREAU souligne le dynamisme des organisateurs de la course.

Gilles PILLON indique que cette manifestation réunit un important public.

Françoise HILBRUNNER souligne la qualité des infrastructures.

Danièle MOREAU indique que le week-end des 7 et 8 novembre 2009, des matchs de football et de basket auront également lieu au Parc de l'Hippodrome. Par ailleurs, le dimanche 1^{er} novembre 2009, le DOMTAC joue en coupe de France contre une équipe de l'Isère.

Sur une question de Malika VERLIÈRE, Danièle MOREAU précise qu'il s'agit de l'équipe des Seniors.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 932,88 € à l'association Tour Athletic Club.

Communication du rapport annuel 2008 du Grand Lyon présentant le bilan d'activité et le rapport financier de la Communauté Urbaine de Lyon

Gilles PILLON, rapporteur, indique que le rapport d'activité de l'année 2008 démontre la volonté réitérée du Grand Lyon de poursuivre son action majeure en faveur du développement économique et du rayonnement international de l'agglomération lyonnaise tout en conciliant ces objectifs avec ceux du développement durable.

Le Maire précise que la santé financière de la Communauté Urbaine de Lyon est solide. En effet, le taux d'endettement s'élève à 13,3 % de recettes de fonctionnement pour un ratio prudentiel de 20 %. L'avenir n'est donc pas obéré par un endettement trop lourd et pèse à hauteur correcte, permettant un programme d'investissement important.

La Commune souhaiterait, bien évidemment, comme toutes les autres communes, qu'il y ait davantage de réalisation sur La Tour de Salvagny. Cependant, l'explosion des demandes se traduirait par une augmentation des impôts. Ces derniers représentent le tiers des recettes, la dotation de transfert de l'Etat 16 % et il s'agit pour le reste de redevances payées par les usagers. Nous sommes dans une quadrature du cercle.

Il convient de porter une attention particulière aux dépenses de fonctionnement. Cependant, au regard du budget, il est souvent difficile de réaliser des économies. En effet, les charges fixes perdurent et sauf à supprimer des services, avec les conséquences qui en découlent, l'exercice est ardu.

Par ailleurs, la masse salariale de la Communauté Urbaine est globalement maintenue. Les Maires de petites communes ont attiré l'attention du Cabinet sur l'approche globale d'une forme d'équilibre des investissements sur le territoire du Grand Lyon.

Le Maire précise que si le jeu politique entraîne inexorablement des désaccords sur le budget, les délibérations du Conseil de communauté sont le plus souvent adoptées à l'unanimité des membres.

Gilles PILLON souligne le renforcement des relations entre les services municipaux et les équipes de terrain du Grand Lyon. Il remercie Jacques DEBORD, Adjoint à la vie quotidienne, pour le travail effectué en lien avec la Communauté Urbaine. Cette dernière traite de façon hebdomadaire les problèmes signalés par la Commune.

Le Maire rappelle qu'en 2008, des trottoirs ont été créés rue des Gravelines et en 2009, rue du Jacquemet et rue du Charpenet. Le revêtement de la chaussée avenue du Casino a été refait.

Françoise HILBRUNNER demande si des concertations préalables ont lieu avec les riverains des voies concernées par les travaux. Elle prend l'exemple de la rue des Gravelines où il aurait peut être été plus judicieux de réaliser le trottoir de l'autre côté de la voie. Gilles PILLON indique que certaines situations nécessitent une prise de décisions générales. En effet, couvrir et buser un fossé induit un accroissement de l'imperméabilisation de l'asphalte. De ce fait, il devient alors nécessaire de traiter les réseaux d'eau et d'engager davantage de travaux afin que les réseaux de collecte d'eau soient adaptés. Le Maire indique que les ruisseaux de proximité, comme le Charbonnières, ne supportent plus l'évolution climatique cumulée avec les difficultés d'infiltration dans le sol qui se posent. Il convient dès lors de pallier à ces problèmes de ruissellements et de prendre les décisions qui s'imposent. Une situation similaire existe rue de Paris où le côté gauche du fossé est concerné. La configuration des lieux a également permis la création de places de parking.

Françoise HILBRUNNER note que les voitures sont souvent garées sur le trottoir.

Gilles PILLON rappelle que préalablement à toute réalisation de travaux, il est nécessaire de prendre en compte les données techniques afférentes, les mesures de sécurité qui en découlent, ainsi que les coûts engendrés.

Le soutien du tissu économique s'est traduit cette année 2008 par l'élaboration du Schéma d'Accueil des Entreprises dont l'objectif est de déterminer les sites sur lesquels il convient de prévoir des bureaux, des locaux d'activités, des entrepôts logistiques... et c'est principalement sur la Part Dieu que se sont concentrés les travaux du SAE.

L'évaluation réalisée par le gouvernement sur les cinq pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise, dont la principale particularité est d'être très ouverts aux PME, s'est révélée positive et confirme la dynamique créée par cette politique qui a bénéficié d'un soutien financier important du Grand Lyon. Le Grand Lyon tient à poursuivre cet accompagnement des pôles afin de renforcer sa position stratégique en matière de recherche et de développement comme en témoigne l'organisation de grandes manifestations en 2008 du BioInnovation Day dédié à la valorisation et au transfert des technologies en Sciences de la Vie et Technologies de la Santé. Cette volonté d'insuffler une dynamique économique pour attirer des entreprises qui soient génératrices d'emplois nécessite de créer un environnement qui leur soit le plus favorable possible. Aussi, le Grand Lyon a entrepris, cette année, la révision du Schéma Directeur Hôtelier afin d'augmenter la capacité globale d'accueil, et s'est fixé également comme objectif de réunir tous les professionnels du tourisme d'affaires sur l'agglomération lyonnaise afin de proposer aux organisateurs de grands événements une offre de services packagée et innovante.

Par ailleurs, les efforts en vue de faciliter l'accessibilité du territoire se poursuivent afin de développer notamment le nombre des destinations et les fréquences des vols de l'aéroport Saint Exupéry. Ceci s'est concrétisé cette année 2008 par l'ouverture de la ligne Lyon-New-York.

Le Grand Lyon met tout en œuvre pour assurer la transformation de son territoire afin de le rendre davantage compétitif. Ainsi, la restructuration de la Part Dieu, déjà deuxième quartier d'affaires français après la Défense et premier lieu intermodal de l'agglomération, se poursuit avec les projets de constructions de nouveaux programmes immobiliers et le réaménagement de la gare. L'extension du centre ville avec le projet Lyon Confluence est également en cours de réalisation. Il est prévu la création de 1 200 logements, de 4 000 emplois et de 120 000 m² de bureaux.

De plus, la première pierre du futur hôtel de région a été posée en juillet 2008. En parallèle de ses grands projets structurants, le Grand Lyon continue de développer ses grands sites économiques. La Porte des Alpes qui accueille déjà des entreprises d'envergure avec notamment la présence des trois fondateurs du Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus peut se réjouir de la création du Pôle Solère, premier pôle de compétences environnementales de France, ou Cité de l'Environnement, Solutions Energétiques Renouvelables et Environnementales regroupant urbanistes, architectes, bureaux d'études, et aménageurs reconnus en matière de qualité environnementale et ce dans un bâtiment bioclimatique de 4 200 m².

Parallèlement, l'agglomération lyonnaise organise des événements d'envergure internationale tels que la Biennale de La Danse, les Nuits Sonores, le WATER4HEALTH qui contribuent à son rayonnement et qui sont relayés par le développement d'un réseau d'ambassadeurs de la ville.

La politique de développement économique mise en œuvre par le Grand Lyon se concilie avec ses objectifs de développement durable comme le démontre l'obtention, en 2008, de la certification iso 14001 pour ses espaces verts, la diminution des dépenses énergétiques avec la réduction du parc de véhicules légers (1 169 véhicules en 2008 contre 1235 en 2007), l'intensification de la politique d'achat de véhicules GPL, le projet ambitieux de quartier éco-responsable à Lyon Confluence fixant un objectif de réduction de moitié des consommations d'énergies et d'utilisation de 80 % d'énergies renouvelables sur la moitié restante. Le Grand Lyon conduit également une politique d'offres alternatives à l'automobile en proposant des dispositifs inédits tels que la mise en place en 2008 d'une plateforme de covoiturage pour les salariés des zones d'entreprises de l'agglomération lyonnaise ou encore l'achèvement cette même année de la première phase de réalisation du tramway T4 (entre Jet d'Eau Mendes France et Hôpital Feyzin-Vénissieux). Cette démarche de responsabilisation a conduit le Grand Lyon à engager plusieurs actions afin de préserver la ressource en eau de l'agglomération. Des travaux de modernisation de la station d'épuration de Saint Fons ont été réalisés en 2008, le projet de réalisation de la nouvelle station d'épuration de la Feysine a été lancé mais surtout l'arrêté déclarant d'utilité publique le Lac des eaux bleues a été signé, permettant de protéger davantage cette zone de captage pour éviter les pollutions.

Pour mener à bien l'ensemble de ses actions, le Grand Lyon dispose du produit de la fiscalité qui représente 33 % du total de ses sources de revenus, des dotations de transferts de l'Etat (15.9 % du total), des ressources diverses comme les redevances d'assainissement qui ont augmenté de 5.7 % en 2008/2007, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est la deuxième ressource propre du Grand Lyon et qui marque une augmentation de 3.5 % en 2008/2007, des subventions reçues et de l'emprunt.

Les charges ont également évolué avec notamment une augmentation de 0.9% en 2008/2007 des charges de personnel, une augmentation des contributions obligatoires (SYTRAL : +2.37 % en 2008/2007 ; SDIS : +1.18 % en 2008/2007), une augmentation globale des subventions de 35.5 % de 2008/2007.

Le rapport annuel 2008 complet du Grand Lyon présentant le bilan d'activité et le rapport financier de la Communauté Urbaine de Lyon est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Communication du rapport annuel 2008 du Grand Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que l'élimination des déchets est un enjeu important, écologique, sanitaire et financier pour l'agglomération. La Communauté Urbaine de Lyon s'est engagée, en 2007, dans un plan d'actions visant à réduire les déchets à la source, à diminuer l'enfouissement, à limiter l'incinération et à développer le recyclage pour les 10 années à venir. Ce plan a porté ses fruits puisque l'enfouissement a diminué de 37 % par rapport à 2007 et la valorisation énergétique des déchets par l'incinération a permis de chauffer plus de 60 000 équivalents logements.

La quantité globale des déchets ménagers est restée stable en 2008 par rapport à 2007. Cependant, la part des déchets collectés en déchèterie a continué d'augmenter (+ 6 000 tonnes, soit 5 % de plus par rapport à 2007), alors que les ordures ménagères ont nettement diminué (- 9 000 tonnes, soit -3 % par rapport à 2007). Il faut noter également la progression du verre (+ 2 000 tonnes, soit + 10 % par rapport à 2007) et de la collecte sélective (+ 3 400 tonnes recyclées, soit + 8 % par rapport à 2007). De plus, le taux de rejet en centre de tri est passé de 29.6 % à 27.3 %, ce qui démontre l'évolution positive de la qualité du tri. La création d'une nouvelle recyclerie qui permet la récupération d'objets auparavant enfouis pouvant désormais être réutilisés, ainsi que la création de nouvelles filières de valorisation des matières comme le plâtre dans 6 déchèteries du Grand Lyon, favorisent un meilleur recyclage des déchets et permet d'augmenter les apports en déchèteries de manière importante (+5 % entre 2007 et 2008). Des efforts conséquents ont également été entrepris pour assurer la collecte des déchets dangereux des ménages, puisque toutes les déchèteries sont équipées en 2008 pour recevoir ces déchets que constituent les peintures, les huiles de vidange, les batteries... et dont la mauvaise gestion peut avoir de lourdes conséquences environnementales.

L'année 2008 a été marquée par la création de l'unité des messagers du tri, composée de 13 messagers du tri auxquels ont été assignés comme objectifs : le renforcement des actions liées à l'amélioration de la collecte sélective, la détection des anomalies rencontrées sur le terrain, la sensibilisation et la communication de proximité auprès des habitants et personnes relais, l'organisation au plus près des besoins du terrain. Par leurs actions concrètes sur le terrain, ces agents ont contribué à l'amélioration de la qualité et de la quantité de déchets issus de la collecte sélective.

Avec 2 collectes hebdomadaires de poubelles grises et 1 collecte de poubelles vertes, la Tour de Salvagny bénéficie d'un service plutôt supérieur aux communes de même taille. La quantité collectée sur la commune est comprise entre 51 et 73 kg/hab./an alors que la moyenne sur le Grand Lyon est de 48.3 kg/hab./an. La qualité de la collecte sélective est moyenne. Afin de l'améliorer, des messagers du tri ont été missionnés. Ils ouvrent les poubelles et si le tri n'a pas été correctement effectué, un mot est apposé. A terme, des pénalités financières seront certainement mises en place.

Françoise HILBRUNNER remarque qu'à Charbonnières les Bains, une benne surveillée a été installée afin de collecter les déchets verts et souhaite connaître la position de la Municipalité sur l'éventuelle mise en place de ce type de container sur La Tour de Salvagny. Gilles PILLON indique que l'incivisme des usagers pose beaucoup de difficultés, notamment pour la personne en charge de la surveillance du bac et pourrait entraîner la suppression de ce service. Gilles RUMÉ note qu'à Charbonnières les Bains, si la benne est enlevée, les habitants déposent leurs déchets à même le sol.

Le Maire indique que la solution serait de créer un espace clos, comme une déchèterie. Les coûts afférents seraient alors trop élevés : au niveau de la réalisation de la structure, de la surveillance du lieu jour et nuit, du traitement particulier des bennes...

Danièle MOREAU note que de nombreuses bouteilles sont déposées devant le container à verre et non à l'intérieur.

Gilles PILLON rappelle que La Tour de Salvagny dispose du service de deux déchèteries, de la collecte des objets encombrants, de la possibilité de recourir au compostage à moindre coût (opération menée avec le Grand Lyon).

Le montant total des dépenses d'élimination des déchets, soit la collecte et le traitement, s'est élevé, en 2008, à 112.2 millions d'euros, ce qui représente un coût de collecte de 35 euros net par habitant contre 41 euros net en 2007 et un coût de traitement par habitant de 38 euros net identique à celui de 2007.

Ces dépenses sont financées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le produit s'est élevé à 101.9 millions d'euros en 2008. Un montant de 65 587 € a été versé en 2008 à la Ligue contre le Cancer contre 64 153 € en 2007.

Le rapport annuel 2008 complet du Grand Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy)

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que Jean-Paul BOURGÈS et Jacques DEBORD sont délégués titulaires au SIGERLy et que Jean-Paul LACHAUD et Sylvère HOUDEAU sont délégués suppléants.

Jacques DEBORD rappelle que plusieurs conférences ont été organisées pour sensibiliser les membres sur les travaux en matière de voirie, notamment eu égard à l'accident qui s'est produit sur la conduite de gaz cours Lafayette. Il indique également qu'un emprunt doit intervenir dans le cadre des dépenses liées au chauffage de 27 nouveaux logements et de l'immeuble « la Domanière ». Le remboursement du prêt s'échelonne jusqu'en 2012 et les intérêts sont à la charge de l'aménageur.

Gilles RUMÉ indique qu'un diagnostic précis a été récemment réalisé sur l'éclairage des voies de la commune, mettant notamment en exergue la dangerosité de certains systèmes d'éclairage au mercure (gamelles). Leur remplacement a été effectué progressivement et il n'en reste que très peu encore en place. La Commune doit se mettre en conformité avec la réglementation européenne dans les meilleurs délais.

Jacques DEBORD indique que l'aménagement du rond point des Cerisiers / rond point central est en cours.

Gilles PILLON souligne l'importance et la qualité des travaux effectués par le SIGERLy.

Sur une question de Françoise HILBRUNNER, Gilles PILLON confirme que le Syndicat gère la partie étude et travaux. Il s'agit actuellement de petits investissements de mise à niveau. L'enveloppe budgétaire annuelle s'élève à environ 50 000 €.

Bernard PONCET note que les fabricants de candélabres mènent une réflexion sur la baisse de luminosité de leurs équipements.

Jacques DEBORD indique que rue de Paris, 19 mâts ont été installés sur 500 mètres, au lieu de 23 initialement prévus. Sur une intervention d'Annick MIDY, il précise que grâce aux nouvelles technologies, l'éclairage est moins énergivore et plus lumineux.

Gilles PILLON indique que les LEDs projettent un halo de lumière de grande qualité, pour un coût nettement moindre que les ampoules précédemment installées. L'esthétisme du candélabre reste inchangé mais la luminosité est meilleure. Le SIGERLy est à l'écoute des besoins de la commune et reste très disponible.

Fondé en 1935, le SIGERLy regroupe aujourd'hui 56 communes du Rhône et assure en lieu et place leur mission de contrôle du service public de distribution d'énergie (gaz et électricité).

La Commune de La Tour de Salvagny a également choisi de transférer au SIGERLy les compétences optionnelles suivantes : la dissimulation coordonnée des réseaux, l'éclairage public et la production et distribution publique de chaleur.

Les faits marquants de l'année 2008 sont notamment les suivants :

- Filialisation des activités de distribution de gaz naturel de Gaz de France au sein d'une nouvelle entité baptisée GRDF et des activités de distribution d'électricité d'EDF au sein d'une nouvelle entité baptisée ERDF,
- Lancement du site Internet www.sigerly.fr,
- Présentation aux membres du bureau restreint du projet d'expérimentation des futurs compteurs communicants AMM par ERDF,
- A Sathonay-Camp, réception de la chaufferie et du mini-réseau de chauffage fonctionnant au gaz naturel puis démarrage du suivi de consommation,
- A La Tour de Salvagny, démarrage des travaux de la chaufferie bois-gaz associée à un réseau public de chaleur à la ZAC du Contal,
- Election, en avril 2008, du nouvel exécutif du SIGERLY,
- Campagne de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages publics et communs sur les risques de dommages aux ouvrages,

- En dissimulation des réseaux, modification de la convention avec NC NUMERICABLE, opérateur en télécommunication, pour la fourniture du matériel par les entreprises dans le cadre du marché SIGERLy et son remboursement par l'opérateur,
- Réflexion sur la TLE : le SIGERLy propose aux communes adhérentes d'en confier la gestion au syndicat,
- Signature de la convention d'échange cartographique entre le Président du SIGERLy et le Directeur Territorial GRDF/ERDF Lyon Métropole,
- Election du SIGERLy comme secrétaire de l'Association Française de l'Eclairage régionale pour trois ans,
- Certification de 3 agents pour la réalisation de Diagnostics de Performance Energétique,
- Réunion d'échange avec le Département du Rhône sur la redevance de concession R2 Electricité,
- Achat de locaux : petite rue de la Rize à Villeurbanne,
- Arrêté d'augmentation du seuil d'éligibilité au Tarif de Première Nécessité (TPN),
- Nouveau décret relatif aux impayés d'énergie et d'eau,
- Intégration du SIGERLY dans les groupes de travail expérimentation AMM, nouveau compteur électrique intelligent, à la Commission de régulation de l'énergie) Paris,
- Présentation des CRAC 2007 électricité et gaz au Bureau restreint,
- Délibération du Comité proposant la gestion et le contrôle de la TLE aux 56 communes du SIGERLy,
- Inauguration des mises en lumière de l'église d'Oullins et du pont de Vernaison.

Les recettes réelles 2008 s'élèvent à environ 42 310 K€ (17 950 K€ en fonctionnement et 24 360 K€ en investissement), soit une augmentation de 57 % par rapport à 2007.

Globalement, les dépenses réelles 2008 s'élèvent à environ 40 743 K€ (7 420 K€ en fonctionnement et 33 323 K€ en investissement), soit une augmentation de 53 % par rapport à 2007.

Le rapport d'activité complet pour l'année 2008 du SIGERLy est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

**Communication du rapport d'activité 2008 du Syndicat
Intercommunal du Bassin de l'Yzeron du Ratier et du
Charbonnières (SAGYRC)**

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que le SAGYRC est un syndicat intercommunal à vocation unique, avec trois niveaux de compétence :

✓ le rôle du SAGYRC en tant de structure porteuse et animatrice du Contrat de rivière Yzeron Vif. A ce titre, le SAGYRC assure :

- la coordination entre tous les maîtres d'ouvrage, les financeurs et les usagers ;
- l'animation du Comité de rivière, qui regroupe différents acteurs (les usagers, les collectivités et les services de l'Etat) ;

✓ le rôle du SAGYRC en tant que principal maître d'ouvrage du Contrat de rivière. A ce titre, il mène des actions prévues dans le Contrat de rivière, qui s'insèrent à l'ensemble des réalisations des maîtres d'ouvrage du Contrat de rivière ;

✓ le SAGYRC est le principal gestionnaire du bassin versant, vis-à-vis des crues, des étiages, des pollutions, etc...

Sur le plan institutionnel, l'année 2008 a été marquée par les élections municipales et le renouvellement du Conseil syndical. Monsieur Maurice GUIBERT a été élu Président du SAGYRC. Les statuts ont été révisés, offrant des compétences obligatoires pour toutes les communes et des compétences optionnelles auxquelles n'adhèrent que les communes concernées. Les modes de contribution ont été redéfinis et précisés.

Outre les missions essentielles d'observation et de gestion quotidienne des cours d'eau, de nouvelles compétences ont pu être développées au sein de l'équipe du SAGYRC, notamment une activité de bureau d'études interne pour la réalisation d'aménagements de restauration de cours d'eau ou encore l'utilisation de chevaux pour des travaux forestiers.

Sur le plan des principaux volets techniques en 2008, le projet de nouvelle station d'épuration du bourg d'Yzeron a été lancé, ainsi que la préparation des travaux d'aménagement piscicole de seuils en rivière et la définition d'une nouvelle opération pour la restauration de la Goutte des Verrières à Charbonnières les Bains.

Concernant les aménagements de protection contre les inondations, les avant-projets ont pu être réceptionnés et validés suite à la concertation publique de fin 2007. Le lien avec la directive cadre européenne sur l'eau a été mis en valeur pour les travaux de restauration hydraulique et écologique des cours d'eau en zone urbaine, qui seront essentiels pour l'atteinte des objectifs de bon état des milieux l'horizon 2015-2021. En novembre 2008 puis février 2009, il y a eu des inondations majeures alors que l'évolution des contraintes réglementaires pour les travaux de protection reporte sans cesse le calendrier de réalisation.

En termes de communication et d'information, une importante journée événementielle intitulée « l'Yzeron c'est la vie » a été organisée en septembre 2008. Des outils ont pu être développés, tels que la proposition régulière de visites de terrain à l'attention des élus ou l'instauration de rencontres « inter-syndicats de rivière » en fin d'année.

Les recettes de fonctionnement cumulées du SAGYRC se sont élevées à 841 828,59 € pour un montant de dépenses de 447 470,73 €. Les recettes d'investissement cumulées ont été de 1 231 554,33 € pour des dépenses de 1 552 587,80 €.

Gilles PILLON indique que la Direction de l'Eau du Grand Lyon reste très attentive aux problèmes de ruissellement, même si elle n'est pas compétente en la matière. Des aides financières sont parfois allouées sur des phases d'études.

Le rapport d'activité complet du SAGYRC pour l'année 2008 est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

Questions diverses

- A89

Gilles PILLON indique que la Mairie a reçu, le 27 octobre 2009, un courrier émanant du Directeur du Cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, de la Mer, en charge des Technologies Vertes et des Négociations sur le Climat – Monsieur BORLOO. Il donne lecture d'un paragraphe de cette correspondance : « *le 1^{er} Ministre a, le 15 juillet dernier, déclaré d'utilité publique la liaison entre les autoroutes A6 et A46 Nord. Ceci n'a pas été possible pour le projet de liaison A89-A6.* ». Le Maire rappelle que la Chambre d'Agriculture et les Maires du secteur ont engagé un recours en contentieux amiable contre la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du raccordement A6-A46 Nord. « *La question du raccordement de l'autoroute A89, dont la mise en service est prévue à l'horizon 2012 avec le réseau autoroutier lyonnais, se pose. Faute d'aménagement complémentaire, le trafic de transit et le trafic local se dirigeant vers l'agglomération seront en tout état de cause amenés à utiliser les voiries actuellement existantes, parmi lesquelles les RN7 et RN489 puis RN6. Afin d'anticiper sur cette situation potentiellement difficile pour les automobilistes et les riverains, il est nécessaire de mettre en œuvre une solution permettant de résoudre, dans les meilleures conditions possibles, les problèmes prévisibles de saturation. Messieurs Jean-Louis BORLOO et Dominique BUSSEREAU ont demandé au Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de préparer à leur attention différents scénarios permettant d'envisager une solution acceptable à ce problème. Ils seront très attentifs à l'information des différents acteurs locaux, ils veilleront à ce que l'option retenue soit en cohérence avec les attentes formulées par les habitants de cette partie de l'agglomération lyonnaise mais également des contraintes rencontrées par les automobilistes* ».

Gilles PILLON rappelle l'engagement des Maires des Communes alentours et d'associations comme ALCALY contre les projets autoroutiers envisagés dans le secteur. Il note que les délais seront trop brefs pour que l'A89 soit opérationnelle en 2012. Il s'étonne que le Directeur de Cabinet limite le rôle des élus à recevoir l'information et ne les intègre pas à la réflexion sur l'avenir de leur territoire.

Sylvaine D'HOIR indique que l'association ALCALY a récemment rencontré le Directeur des infrastructures de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Il a été dit, au cours de cette réunion, que l'avis des Communes ne serait pas pris en considération et que celles-ci n'ont fait qu'engendrer des problèmes en s'opposant à la DUP. Or, c'est la commission d'enquête qui avait pris, à l'unanimité, la décision de contrer ce projet que l'Etat n'a pu signer. Les élus ont été accusés de ne penser qu'à leurs intérêts. Ceux-ci ont alors proposé l'alternative, déjà énoncée en 1997, qui consiste à traverser Saint-Jean-des-Vignes au moyen d'un tunnel. Il a été répondu que les coûts s'avéraient trop élevés. Le Conseil général avait également étudié une autre solution, dont l'étude avait été réalisée en 2006, visant à longer la voie ferrée Roanne/Lyon.

Le Sous-Préfet a déclaré qu'en 2012, seules les voies existantes seront utilisées pour relier l'A89 à l'A6. Aucune nouvelle voie ne sera créée. Les élus ont rappelé leur légitimité et le fait qu'ils représentent l'intérêt des habitants d'un important secteur de l'agglomération lyonnaise. Sylvaine D'HOIR note que la discussion est impossible avec les services de l'Etat qui restent hermétiques à toute proposition et se ferment au dialogue.

Gilles PILLON rappelle qu'il est nécessaire de persévérer. Si l'ensemble des populations, des élus et des associations n'avait pas été soudé, la Commission d'enquête aurait sans doute émis un avis favorable aux projets autoroutiers envisagés et la DUP aurait été prise.

Sylvaine D'HOIR indique qu'il est inadmissible que le Préfet de Région, qui représente l'Etat et qui connaît la Région, ait refusé tout contact. La DREAL, sur les ordres de l'Etat, présente et établit tous les projets. Elle se trouve sur les lieux et refuse de recevoir ou d'écouter les élus locaux, les habitants et les personnes qui vivent les événements au quotidien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire
Gilles PILLON